

A R R E T E N°A85/2026 DE VOIRIE
Permis de stationnement

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU le Code de la voirie routière,
VU le Code des communes et le code des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 25/05/1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
VU les lieux,
VU la demande en date du 07 juillet 2026 de l'entreprise « Société de couverture écozilienne », représentée par Monsieur Julien MACOUIN, sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage en façade et le stationnement d'un fourgon et d'un poids-lourds sur 12 m de long par 8 m de large sur la Place « Guérineau », devant l'habitation n° 2 – 17810 ST GEORGES DES COTEAUX afin de réaliser des travaux pour une période du 20 au 31 juillet 2026.

A R R Ê T E

ART. 1 – Prescriptions Techniques

L'entreprise Société de couverture écozilienne qui doit réaliser les travaux sur l'habitation « 2 Place Guérineau » est autorisée à occuper le domaine public municipal conformément à sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé réglementant l'occupation du domaine public.

ART. 2 – Durée de l'occupation

La présente autorisation est accordée pour la période du 20 au 31 juillet 2026.

ART. 3 – Signalisation

La signalisation posée et entretenue par l'entreprise « Société de couverture écozilienne » demeurant 55 route de St Jean 17100 FONTCOUVERTE. Monsieur Julien MACOUIN, responsable du chantier pourra être contacté au ☎ 06.09.67.12.62 en charge des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle susvisée.

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie

M. le Maire

M. le Garde Champêtre chef de la commune de Saint Georges des Coteaux

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise Société de couverture écozilienne.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 08 juillet 2026



Le Maire,

Frédéric ROUAN